

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE REHABILITATIONS 2025

DELIBERATION CA 2024 M10 46
Conseil d'Administration du 29 OCTOBRE 2024

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Paul LE BIHAN, Jean-Jacques LEGUERN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Nicole LECLERC donne pouvoir à M. Jean-Claude GUILLOT
M. Loïc LENOUVEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON
M. Thierry SAVIDAN donne pouvoir à Mme Françoise AUBIN

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL
Mme Sandra LE NOUVEL

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Anne GIRAUD, Directrice des ressources internes et la politique RSE
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
M. François BRACQ, Direction des finances
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu l'article R. 421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Le Conseil d'Administration délibère sur la politique générale de l'office et décide, directement ou via son bureau, de la réalisation des programmes et opérations de développement des logements locatifs sociaux.

Afin de répondre aux agences, et à ses propres objectifs définis dans le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP), l'office travaille annuellement sur la mise en œuvre d'une programmation sur des projets de réhabilitation des logements locatifs sociaux existants.

La programmation prévisionnelle 2025 identifie 427 logements répartis sur 21 opérations. Nous avons également identifié dans un programme secondaire 191 logements répartis sur 11 opérations. Un chiffre supérieur de nos programmations annuelles qui se situent autour de 200 à 250 logements en réhabilitation.

Ce chiffre s'explique par la présence dans cette programmation d'opérations de renouvellement urbain déjà engagées comme Plérin « Les Jardins » (65 logements) et sur des collectifs de 50 et 100 logements.

Programmation principale 2025 :

Commune	Adresse	EPCI	NBRE LOGTS	programmation
BELLE ISLE EN TERRE	CRADOUAR	GPA	7	2025
BINIC - ETABLES SUR MER	LES STERNES I	SBAA	8	2025
BINIC - ETABLES SUR MER	LES STERNES II	SBAA	4	2025
CALLAC	Résidence Ste Anne	GPA	11	2025
CALLAC	Résidence Ste Anne (C et D)	GPA	10	2025
LE MENE	COLLINE - LA BOSSE	LCBC	22	2025
LOUDEAC	Kerflor (ancien groupe)	LCBC	30	2025
PAIMPOL	Goas Plat	GPA	102	2025
PENVENAN	Keries (A/A)	LTC	14	2025
PLANCOET	Commandant Charcot	DA	6	2025
PLERIN	LES JARDINS - ZAC PLERIN	SBAA	65	2025
PLOUBAZLANEC	KERLIC I	GPA	10	2025
PLOUBAZLANEC	KERLIC II	GPA	8	2025
POUEZEC	POULDU	GPA	16	2025
PLOUFRAGAN	Villes Moisan 1 à 16 imp de Lorraine	SBAA	16	2025
PLOUFRAGAN	Villes Moisan 23 pavillons	SBAA	23	2025
SAINT HERVE	La Basse Chesnaie	LCBC	3	2025
ST QUAY PORTRIEUX	LE MARTOURET	SBAA	58	2025
ST QUAY PORTRIEUX	LE MARTHOURET	SBAA	4	2025
YVIAS	Lot communal 1	GPA	5	2025
YVIAS	Lot communal 2	GPA	5	2025

Programmation secondaire :

Commune	Adresse	EPCI	NBRE LOGTS	programmation
BON REPOS SUR BLAVET	ANC PRESBYTERE 5 LGTS (ex-Saint-Gelven)	CCKB	5	2025
CHATELAUDREN	RUE ARRIBART	LAC	14	2025
MONCONTOUR	rue du St Sacrement	LTM	3	2025
PERROS GUIREC	KERVOALAN	LTC	63	2025
PLENEUF VAL ANDRE	LE MINIHY	LTM	24	2025
PLOUISY	2 impasse du presbytère	GP3A	7	2025
SAINT BRIEUC	GINGLIN TR1	SBAA	18	2025
SAINT BRIEUC	GINGLIN TR2	SBAA	30	2025
SAINT BRIEUC	Rue quinquaine	SBAA	17	2025
TREDREZ LOCQUEMEAU	Lotissement du Palud 1 à 5	LTC	5	2025
TREDREZ LOCQUEMEAU	Lotissement du Palud 6à 10	LTC	5	2025

191

En complément de ces deux programmations, nous souhaitons également budgétiser un montant de 300 000 € afin de pouvoir réhabiliter des logements diffus qui pourrait être classés en étiquette G, et donc non louables, suite à des audits techniques et thermiques qui sont actuellement en cours. Ce budget permettrait de pouvoir engager les travaux nécessaires pour les conserver dans le circuit de location.

Considérant ce qui précède, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la programmation principale et la programmation secondaire de réhabilitations 2025 de Terres d'Armor Habitat.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Approuve la programmation prévisionnelle réhabilitations 2025 de Terres d'Armor Habitat.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo